

# IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne

## Pièces à fournir obligatoirement

- Copie d'une **pièce d'identité** en cours de validité (à défaut : extrait d'acte de naissance récent) \*
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation** remplie, datée et signée \* [\[télécharger\]](#)
- Copie de la **carte vitale** ou de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de l'**attestation de suivi du stage de préparation à l'installation**  
ou **imprimé de dispense** avec justificatif(s) [\[télécharger\]](#)
- Copie du **justificatif d'adresse** au nom du chef d'entreprise **de moins de 3 mois** \*  
ex : facture d'un fournisseur d'énergie, facture de téléphone, contrat de bail, quittance de loyer, taxe foncière, etc.)  
→ Si vous êtes hébergé : **attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité + justificatif d'adresse de la personne qui vous loge**

## Pièces à fournir en fonction de votre situation

### ● Vous avez déjà exercé une activité non salariée

- Extrait de radiation** de votre ancienne entreprise
  - Personnes ayant été immatriculées au Répertoire des Métiers : contactez votre ancienne Chambre de Métiers
  - Personnes ayant été immatriculées au RCS : contactez le Greffe du tribunal de commerce ou [\[cliquez ici\]](#)
- Avis de situation INSEE** [\[cliquez ici\]](#)

### ● Le métier que vous souhaitez exercer est soumis à une exigence de qualification professionnelle → Vous devez justifier d'un diplôme (niveau V minimum) ou d'une expérience professionnelle (3 ans minimum)

↳ Vérifiez si le métier que vous souhaitez exercer est soumis à une exigence de qualification professionnelle : [\[cliquez ici\]](#)

#### → Vous détenez la qualification :

- Copie du/des diplôme(s)
- ou** copie du/des justificatifs de qualification professionnelle (fiches de paie et/ou certificats de travail)

#### → La qualification est détenue par un salarié :

- Copie de sa pièce d'identité en cours de validité
- Copie du contrat de travail (à durée indéterminée, temps complet)
- Copie du/des diplôme(s) du salarié **ou** copie du/des justificatifs de qualification professionnelle du salarié

### ● Vous êtes marié(e) sous le régime de la communauté

→ **Attestation de délivrance de l'information** donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs [\[télécharger\]](#)

### ● Votre conjoint devient conjoint collaborateur

- Copie de l'extrait d'acte de mariage, ou du PACS, ou du livret de famille \*
- Formulaire de déclaration du conjoint rempli et signé [\[télécharger\]](#)
- Copie de sa pièce d'identité en cours de validité \*
- Copie de sa carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation remplie et signée \* [\[télécharger\]](#)

### ● Vous souhaitez exercer une activité ambulante

- Formulaire de déclaration de l'activité ambulante (Cerfa n° 14022\*02) [\[télécharger\]](#)
- Une photographie d'identité couleur au format officiel

## ● Vous optez pour l'EIRL

- Déclaration d'affectation du patrimoine [\[télécharger\]](#)
- Formulaire d'accord du conjoint commun en biens [\[télécharger\]](#)
- Formulaire d'accord du coïndivisaire [\[télécharger\]](#)

## ● Origine du fonds (en cas d'achat, de location gérance, de donation, etc.)

- Copie de l'acte d'achat, du contrat de location gérance, de l'acte de donation, etc. \*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales \*

**\* Si vous déclarez une activité commerciale, ces pièces devront être fournies en double exemplaire**

## Frais d'immatriculation

### ● Frais Chambre de Métiers

- Immatriculation : 210 €
- Demande de carte ambulant : 15 €

#### Modes de paiement acceptés :

- Chèque (libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers)
- Carte bancaire
- Espèces

### ● Frais Greffe du tribunal de commerce

→ Consulter les tarifs

#### Modes de paiement acceptés :

- Chèque (libellé à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce)
- Espèces

## Informations relatives au dépôt de la demande d'immatriculation

### ● Vous souhaitez effectuer l'immatriculation directement à la Chambre de Métiers

- Un agent vous reçoit du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture
- Vous pouvez venir sans rendez-vous ou solliciter un rendez vous

**Important : vous devez avoir déterminé au préalable, avec votre comptable, les options fiscales de votre entreprise (régime d'imposition des bénéfices et de la TVA)**

### ● Vous souhaitez envoyer votre dossier par courrier

Dans ce cas, vous devrez envoyer, en plus des pièces justificatives à fournir, le formulaire Cerfa 11676\*09 [\[télécharger\]](#)  
Ce formulaire doit être rempli, daté, et signé - Notice explicative [\[télécharger\]](#)



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET-GARONNE  
Centre de formalités des entreprises - 11 rue du Lycée - 82000 MONTAUBAN

☎ 05 63 63 09 58

✉ [cferm@cm-montauban.fr](mailto:cferm@cm-montauban.fr)